

**UN PAMPHLET SCANDALEUX CONTRE MALTE
ET L'ORDRE DE ST JEAN:
"L'Ordre de Malte dévoilé"
du pseudo CARASI
Alain Blondy**

En 1790, paraissait, en France (sans aucun doute à Lyon), un ouvrage en deux volumes in-12, respectivement de 182 et 276 pages, intitulé "*L'Ordre de Malte dévoilé ou voyage de Malte, avec des observations historiques, philosophiques et critiques sur l'état actuel des Chevaliers de Malte et leurs moeurs; sur la nature, les productions de l'île, la religion et les moeurs de ses habitants*"; il était signé CARASI.

En 1793, une version allemande était publiée à Leipzig.

UN OUVRAGE SCANDALEUX, COMPLEXE ET HETEROCLITE

C'est un ouvrage sans plan, fait de séquences successives dont le seul fil conducteur est constitué par les mésaventures du héros, CARASI, fils de famille déchu qui traîne, des bas-fonds de Marseille aux casernes du Régiment de Malte, avant de revenir, assagi, chez son père.

C'est, en fait, une sorte de *Satyricon* dont le héros agrmente le récit de ses malheurs et de sa dépravation, de considérations ethnologiques sur Malte, morales sur les Chevaliers, politiques sur l'Ordre et la Révolution française.

Le propos de l'ouvrage n'est donc pas le récit autobiographique de CARASI; bien au contraire, ce n'en est que le prétexte; en effet, c'est à propos de cette autobiographie que l'auteur livre ses jugements sur les hommes, les institutions et les événements qui bouleversèrent la fin des années 1780 à Malte et en France.

CARASI est un "*fils de famille honnête, mais pauvre*"¹ de Lyon. Il a fait ses études dans cette ville, mais il estime avoir été mal éduqué², car si on lui a donné des leçons, il n'a jamais reçu de conseils. Il termina ses humanités en 1780, lorsque son père décida de se remarier; pour ne pas avoir à supporter sa marâtre, il déserta alors la maison paternelle.

En compagnie de deux de ses condisciples, un certain PRIERE et un dénommé NERGIER, originaire de Marseille, il décide de partir pour le grand port

¹ Tome I, préface.

méditerranéen, à la fois attirant par le grand nombre de ses plaisirs et pour sa facilité à s'embarquer. Tous trois ne sont pas une exception; en cette fin de siècle, une partie de la jeunesse s'ennuie et cherche dans un *ailleurs* exotique, un but et un dépaysement; mais ces jeunes bourgeois ne sont pas des La FAYETTE et l'Amérique est bien loin; ils ne songent qu'au Levant ou à l'Afrique, inaugurant ainsi un personnage littéraire qui abondera dans les romans du XIX^e et même du XX^e siècle.

Nantis de leur extrait de baptême qu'ils légalisent eux-mêmes, commettant ainsi un faux, ils prennent le coche d'Avignon. Sur la ville pontificale, CARASI ne s'appesantit pas: "*Ce qui seul fixa mon attention dans cette ville est la fraîcheur du sexe et, en particulier, de quelques juives que je trouvai fort à mon goût; ainsi, l'on voit que j'avais des dispositions pour naturaliser*"³. Puis c'est Aix et, enfin, Marseille. Là, les trois lascars sont victimes d'un escroc qui leur prend toutes leurs économies. Sans vergogne, ils décident alors de vivre aux dépens de prostituées qui les logent et les entretiennent. Les trois compagnons de débauche traînent leur désœuvrement sur le port quand ils entendent parler d'un certain Régiment de Malte "*dans lequel on s'engageait pour autant de temps qu'on voulait*"⁴.

Le lendemain, ce renseignement était pour eux essentiel, car ils étaient accusés, à tort, de deux meurtres commis lors d'une rixe dans un bouge. Ils se présentent, sans tarder, aux recruteurs dudit Régiment et demandent un engagement de deux ans. Il leur est alors répondu que l'engagement minimum est de six ans, mais, que pour eux, on consentira à une exception et qu'on leur permettra de signer pour deux ans. Ils rencontrent alors le bailli de FORESTA, agent général de l'Ordre à Marseille, qui les envoie au dépôt.

Mêlés aux mauvais sujets fuyant la justice du Roi, à des jeunes gens en détresse et même à des déserteurs de la garnison de Toulon, ils s'embarquent pour Malte. Après vingt-sept jours de traversée, ils se rendent compte qu'ils ont été bernés par les recruteurs et qu'ils ont signé un engagement de huit ans!

A Malte, ils découvrent le mépris qu'inspirent ces soldats du Régiment de Malte, aussi bien aux Chevaliers qu'aux Maltais. A leur tour, ils exercent leur verve caustique à l'encontre de l'arrogance des Chevaliers et des mœurs maltaises, mais leur ironie leur vaut un régime d'une sévérité accrue, jusqu'à ce que FORESTA, à la demande du chargé d'affaires de France, le chevalier de SEYSTRES-CAUMONT, démontre leur bon droit. Libérés, et après une dernière aventure amoureuse avec une Maltaise, ils s'embarquent pour la France, en 1782.

² Tome 1, p. 7.

³ Tome 1, p. 18.

⁴ Ibid.

LE BUT POLITIQUE DE L'OUVRAGE

Il paraît en 1790, c'est-à-dire sept ans après les faits racontés, et, à un moment où l'Ordre est malmené à l'Assemblée nationale.

Le 4 août 1789, les dîmes ont été supprimées et, sur la demande du député CAMUS, ci-devant avocat du Clergé, les dîmes de l'Ordre de Malte ont été confondues, le 11 août, avec celles du Clergé et également supprimées. Bien qu'Ordre monastique, l'Ordre de St Jean de Jérusalem avait toujours été distingué du Clergé par tous les rois successifs, et l'Ordre n'omettait jamais de faire garantir ce privilège, lors du tout avènement au trône. Il était, en effet, convenu entre le Roi de France et l'Ordre que ces dîmes servaient à l'entretien de l'hôpital de La Valette et à celui du Lazaret, où de nombreux marins français éprouvaient régulièrement l'efficacité du rôle hospitalier de l'Ordre.

Le grand maître Emmanuel de ROHAN fit part de son indignation à Louis XVI qui transmit la lettre à l'Assemblée. Le 30 novembre 1789, le président de séance, l'archevêque d'Aix, Mgr de BOISGELIN lut la lettre du Grand Maître aux députés; CAMUS y répliqua immédiatement en présentant une motion demandant "*dès à présent, la suppression de tous les établissements de l'Ordre de Malte en France*"⁵.

Le 4 janvier 1790, il revint à la charge: il demanda et obtint l'impression et la diffusion de sa motion⁶. L'affaire de Malte devenait ainsi une affaire publique; elle n'était plus un débat entre les députés gallicans hostiles à tout ordre religieux non national, et les députés défenseurs des intérêts commerciaux dans le Levant; elle devenait un sujet de discussion – un de plus – pour l'opinion surchauffée du moment. La défense de l'Ordre reposait sur deux aspects: le *rôle charitable et hospitalier* que des moines s'étaient vu confier par le fondateur de leur ordre au XI^e siècle; le *rôle militaire* qui était le leur contre les entreprises du Croissant, et notamment la protection des navires de commerce français contre les pirates barbaresques.

⁵ Archives parlementaires de 1787 à 1860; recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, sous la direction de J. MADIVAL et E. LAURENT, Paris, Paul Dupont impr., 1888; le série, tome X, p. 338.

⁶ Ibid., le série, tome XI, p. 70. CARASI note (tome 1, p. 166) que l'Assemblée n'a point repoussé la motion de CAMUS, elle ne l'a qu'ajournée.

Si les historiens contemporains⁷ ont bien mis en valeur le caractère limité de ce dernier rôle, au XVIII^e siècle, il est considéré comme essentiel au commerce français et, ceux qui se feront les défenseurs de l'Ordre à l'Assemblée – MALOUEY, REGNAUD de St Jean d'Angély, les Chambres de Commerce de Marseille, de Lyon, de Bordeaux, ... – n'utiliseront que cet argument.

Par contre, il n'en était pas de même du caractère vertueux du moine soldat. Claire-Eliane ENGEL a montré⁸ comment, au tournant du XVII^e siècle, le Chevalier de Malte devient un personnage littéraire scandaleux, jeune noble amoral et dépravé dont Des GRIEUX est le type. Mais que ce soit chez l'abbé PREVOST⁹, chez le marquis d'ARGENS¹⁰ ou chez le comte de CAYLUS¹¹, il s'agit toujours d'un personnage de roman évoluant dans une trame romanesque.

Avec CARASI, il ne s'agit plus de faire oeuvre littéraire, il s'agit de décrire, de témoigner, de dénoncer, au moment où l'opinion publique est appelée à se prononcer sur l'Ordre: "*Délibéré en 1782 de mon esclavage à Malte, je fis le serment de publier tout ce que je venais d'apprendre sur l'Ordre des Chevaliers de St Jean de Jérusalem: je pensais qu'il était de mon devoir d'instruire la Chrétienté des horreurs qui se commettent en son nom, comme de l'emploi scandaleux que fait cet Ordre des charités catholiques*"¹².

On ne peut pas être plus explicite. CARASI entend bien peser dans le débat précis qui se développait en 1790. Et pour que l'on ne puisse pas confondre son ouvrage avec d'autres productions romanesques, l'auteur prend bien soin de nommer des personnages existants, bien réels et connus: le bailli FORESTA à Marseille, les grands maîtres PINTO et ROHAN, le commandeur de CAMPION, le colonel-marquis de FRESLON, le chevalier de LIGONDES, le chargé d'affaires de SEYSTRES-CAUMONT.

⁷ Cf. notamment J. GODECHOT: *La course maltaise le long des côtes barbaresques à la fin du XVIII^e siècle*, in *Revue africaine*, 1er trimestre 1952, pp. 105-113; L. VALENSI: *Les relations commerciales entre la Régence de Tunis et Malte au XVIII^e siècle*, in *Cahiers de Tunisie*, 1863, pp. 71-83; et M. FONTENAY: *Corsaires de la foi ou rentiers du sol? Les chevaliers de Malte dans le "corso" méditerranéen, XVII^e siècle*, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXXV, juillet-septembre 1988, pp. 361-384.

⁸ C-E. ENGEL: *Le Chevalier de Malte, type littéraire au XVIII^e siècle*, in *Revue des Sciences humaines*, septembre 1953, pp. 215-229.

⁹ *Manon Lescaut* (1731 ou 1733), *Histoire d'une Grecque moderne* (1740), *Mémoires pour servir à l'histoire de Malte ou histoire de la jeunesse du commandeur de **** (1741).

¹⁰ *Le mentor cavalier* (1736).

¹¹ *Soirées du Bois de Boulogne* (1787).

¹² Tome 1, préface.

Un jeune homme, fils prodigue repent, prenait ainsi à témoin la France de l'indignité de cet ordre chevaleresque.

LE CONTENU DE L'OUVRAGE

Seulement voilà qu'après cette magistrale préface, l'auteur a trop à dire pour suivre son intention initiale et il passe en revue tout ce qui lui tient à coeur, comme si, dans le débat national de la première année de la Révolution, il voulait non seulement dénoncer l'Ordre, mais encore guider ou éclairer l'opinion sur des points qui lui paraissent personnellement essentiels.

Il convient tout d'abord de différencier les deux tomes. Le tome 1 (182 pages), comprend, après les 6 pages de la préface, 167 pages sur les aventures maltaises de CARASI et 10 pages sur la Révolution française. Le tome 2 (276 pages), à l'exception d'une préface et des 20 dernières pages qui renouent avec l'histoire de CARASI jusqu'à son retour de Lyon, est consacré à la description des moeurs à Malte, tant des habitants que des Chevaliers.

Dans le tome 1, se dégagent différents thèmes:

* l'anticléricalisme contre les ordres religieux

C'est une constante française, voire gallicane, que la méfiance et l'hostilité à l'égard des réguliers, prêtres ou moines qui échappent à l'autorité de l'Ordinaire et qui cherchent à user de leur crédit sur les fidèles pour gouverner les esprits.

Pour CARASI, cet anticléricalisme est précis, il s'applique aux ordres religieux enseignants.

En matière d'éducation, il est entièrement gagné par les idées de ROUSSEAU¹³; il estime que la France a toujours négligé la formation de la jeunesse, notamment en la confiant à des religieux; mais la critique qu'il leur fait n'est ni philosophique, ni religieuse; c'est celle des anticléricaux populaires: les prêtres, par leur célibat, ne sont pas des hommes complets: "*Des hommes qui se sont jugés incapables de remplir les devoirs sacrés de père et de citoyen, sont-ils en état de donner des leçons?*"¹⁴.

¹³ Tome 2, p. 3: "*J'ouvre l'Emile de ROUSSEAU; plus je le lis, plus je veux le lire*".

¹⁴ Tome 1, p. 11.

* la dénonciation de l'arrogance nobiliaire

autre thème populaire, en cette fin de siècle, que le ridicule de la hauteur affectée par les privilégiés de la naissance. Ainsi, FORESTA s'adresse à eux *“avec ce ton d'arrogance et de mépris que l'on connaît aux nobles et dont à la fin on s'est lassé”*¹⁵; sur le navire les transportant à Malte, ils s'adressent à un groupe de Chevaliers, mais ceux-ci les ignorant, continuent à parler entre eux¹⁶ et il note: *“Ces officiers, encore couverts de la poussière des bancs des collègues, apportent à Malte toute l'arrogance de la noblesse française. Lâchés dans le monde, ils s'imaginent que toute la terre doit être soumise à leur caprice; encore sans expérience, ils ne voient que des esclaves dans tout ce qui n'est pas noble ou chevalier; encore enfants, ils pensent qu'on ne les a fait capitaines ou lieutenants que pour les récréer et que les soldats sont autant de mannequins dont ils peuvent faire leur jouet”*¹⁷.

* l'obsolescence de l'Ordre de Malte

Des personnalités importantes de Malte, l'auteur ne retient que les moindres, à l'exception du Grand Maître; à aucun moment n'apparaissent les noms de LORAS ou D'ALMEIDA qui détenaient la réalité du pouvoir sous ROHAN.

Celui-ci est décrit, après le dépravé PINTO, comme indolent et incapable, n'ayant *“ni moins de vices, ni plus de vertus, insouciant, ignorant et faible (...) ; avec lui, tout est bon, quelque chose que l'on fasse”*¹⁸. Son parent, le prince Camille de ROHAN-ROCHEFORT, suscite son étonnement perfide: *“Il parcourait l'Europe avec un faste rien moins que modeste. Qui pouvait suffire à ses énormes dépenses? Je l'ignore.”*¹⁹

Mais c'est surtout le chevalier de FRESLON qui excite sa verve; le colonel du Régiment de Malte est décrit comme ayant le plus grand ascendant sur le Grand Maître qu'il dirige à volonté: *“Tout ce qu'il faisait était bien; jamais il n'éprouvait de contradiction; il avait inspection sur tout, se mêlait de tout”*²⁰. Son régiment *“était un refuge pour tous les brigands”*²¹, traité avec sadisme par les sergents et caporaux²², considéré par les Maltais comme un tas de scélérats et méprisé même par les valets des Chevaliers²³.

¹⁵ Tome 1, p. 58.

¹⁶ Tome 1, p. 73.

¹⁷ Tome 1, p. 153.

¹⁸ Tome 1, p. 136.

¹⁹ Tome 1, p. 103, note 1.

²⁰ Tome 1, p. 106.

²¹ Tome 1, p. 73.

²² Tome 1, p. 150.

²³ Tome 1, p. 90.

Cette critique aiguë du régiment de Malte, sorte de régiment étranger voulu par le Grand Maître après la révolte des prêtres de 1775, est l'écho du mécontentement des Maltais à l'encontre de cette soldatesque, mais, surtout, reprend les termes de la colère de la Langue d'Auvergne (dont Lyon est la ville principale) contre un régiment qui la dépossédait de son rôle et semblait mettre en doute ses capacités à honorer sa mission de défense de l'Île que les Statuts lui attribuaient. Pourtant, CARASI, s'il en critique la composition et le dévoiement de la discipline, ne l'estime pas inutile, car pour lui, il y a bien longtemps que l'esprit belliqueux fait défaut aux Chevaliers.

D'abord, dans leur mission – dont ils se targuent – de police contre les Infidèles. A propos de la marine de l'Ordre, il écrit²⁴: *“Sa faiblesse contraste singulièrement avec les forces de la place, et plus singulièrement encore avec l'état de guerre, prétendu continuel, entre l'Ordre et l'empire du croissant; mais si l'on considère que cette guerre n'existe que dans le serment que prêtent les récipiendaires, si je dis que les galères qui vont en caravane, bien loin de diriger leur course du côté du Levant ou bien de Tunis ou d'Alger, ne s'occupent que de favoriser les transports de Sicile à Malte; si je dis que ces caravanes ne sont que des promenades dans les ports d'Italie ou de Sicile, où les chevaliers passent le temps qu'elles doivent durer en jeux, en fêtes, en spectacles, en repas splendides; si je dis que le beau sexe d'Italie compte les jours en attendant l'arrivée des galères de la religion et se désespère quand elles retardent et qu'elles s'éloignent, et que ces galères rentrent dans le port de Malte, sans avoir tiré d'autres coups de canons que ceux qui annoncent le départ et l'arrivée et ceux qui ont célébré les fêtes, l'on conviendra avec moi que la force maritime est de tout inutilité à la religion. Cependant l'Ordre de Malte, payé par toutes les Cours de la Chrétienté pour entretenir une marine en état de délivrer la Méditerranée de ces corsaires barbaresques, fléaux des navires marchands, reste spectateur paisible de leurs rapines et de leurs brigandages. Il y a mieux, les Chevaliers, aujourd'hui, regardant comme au-dessous de leur dignité d'aller se battre contre de misérables corsaires, abandonnent ce métier aux Maltais”* et, ajoute-t-il, cette délivrance des lettres de course est *“une des meilleures branches des revenus du Chef de l'Ordre”*.

Mais CARASI ne se limite pas à une dénonciation perfide et insidieuse qui ruine l'argumentation des meilleurs défenseurs de l'Ordre; il livre le secret du pitoyable état militaire de l'Île qui, huit ans plus tard, sera constaté par tous, alors que la place se rendra sans combattre. Ainsi les canons ne sont jamais sur affût, mais posés sur des pierres ou couchés sur l'herbe²⁵; les postes essentiels sont négligés;

²⁴ Tome 1, pp. 133-134.

²⁵ Tome 1, p. 137.

l'avant poste de Floriana n'est défendu que par un canon; les hommes de troupe, tous Maltais pères de famille, font irrégulièrement le service.

Il pousse alors plus loin le renseignement militaire jusqu'à donner des conseils pour tenter un coup de force: "*Les canons sont là, les boulets reposent à côté, mais la poudre est dans les magasins et, le maréchal, dépositaire des clefs, ne peut les délivrer qu'en vertu d'un ordre du Grand Maître; de manière que si l'on tentait une surprise, je garantis que les forts Ricasoli et de St Ange, de même que la Ville, seraient pris en moins d'une heure et demie*".²⁶

Après avoir conseillé de s'emparer du magasin à poudre de Kordin "*qui n'est jamais gardé*"²⁷, il écrit: "*Le gros de la flotte, pour éviter le feu du fort St Elme, débarquerait dans l'anse de Marsa Scirocco, entrerait du côté de terre dans le Bourg, se rendrait maître de toute la marine de la Religion*"²⁸.

Il donne ainsi des idées à qui n'en aurait pas!

Il est à noter que les plans des espions à la solde de la France, notamment Etienne POUSSIELGUE et Charles ZAMMIT, reprendront celui-ci et que les événements de prairial an VI donneront grandement raison à CARASI.

Celui-ci conclut de façon péremptoire: "*Telle est la sécurité de l'Ordre de Malte qu'il pense que son nom seul doit tenir ses ennemis éloignés*"²⁹, mais "*il ne suffit pas de la nature pour rendre une place imprenable, il faut joindre à cela des bras et du courage: l'un et l'autre manquent à Malte*"³⁰.

Et c'est la mise à mort: "*L'existence de [cet] Ordre est un abus, et un abus qu'il n'est pas de l'essence d'une bonne constitution de laisser subsister*"³¹.

* l'alliance avec les Maltais

Si l'auteur souhaite la disparition de l'Ordre, il souhaite néanmoins conserver Malte à la France; or, la suppression des Langues françaises risque, à court terme, de conduire à la disparition de l'influence de la France et à l'apparition de la

²⁶ Tome 1, p. 139.

²⁷ Tome 1, p. 140.

²⁸ Tome 1, p. 141.

²⁹ Tome 1, p. 142.

³⁰ Tome 1, p. 133.

³¹ Tome 1, p. 167.

prépondérance de quelque autre pays. L'objectif de faire disparaître l'Ordre sera atteint, selon CARASI, lorsque l'Espagne et l'Empire auront suivi l'exemple de la France, en nationalisant les biens de l'Ordre; "*ce sera le cas alors de rendre aux Maltais, la liberté qu'on leur a si injustement ravie; ce sera le cas d'en faire des amis*". RANSIJAT et BONAPARTE ne pensaient pas autrement.³²

Mais, en attendant, il convient de laisser "*les choses au même état; il vaut mieux supporter encore quelque temps un abus, pour soutenir une des branches essentielles de notre commerce au-dehors*".³³

Etonnante volte-face, pernicieuse pirouette!

Après avoir démontré que CAMUS avait raison d'affirmer que l'Ordre était une imposture, l'auteur conclut comme les défenseurs stipendiés par l'Ordre et le "lobby" des Chambres de Commerce, tels REGNAUD de St Jean d'Angély³⁴ ou MALOUET³⁵!

* la défense de la Révolution modérée et de la monarchie constitutionnelle

Quittant subitement le récit de ses aventures maltaises, CARASI se lance dans des considérations sur la politique française que n'auraient justement pas désavoués, ni REGNAUD, ni MALOUET, ni leurs amis monarchistes constitutionnels.

L'essentiel est, pour lui, de terminer la constitution qui terminera, elle-même, la révolution; car celle-ci dérape: le peuple: "*partout aveugle, partout imbécile*"³⁶ est trompé par les journalistes qui lui font prendre "*la licence pour la liberté*"³⁷; à la tête de ceux-ci, il dénonce tous les folliculaires de la capitale qui ont répandu chez les Parisiens "*cet esprit de vertige qui leur fait croire qu'eux seuls peuvent dicter*

³² Tome 1, p. 170. Au commencement de 1790, RANSIJAT publia un mémoire demandant la réforme de l'Ordre et la fin de "*l'esclavage des Maltais*"; cf. *Journal du siège et blocus de Malte depuis le 16 fructidor an 6 jusqu'au 22 fructidor an 8, jour de l'évacuation de cette place par la garnison française*, par RANSIJAT, Paris, Valade impr., an IX; in-8°, X, 415 pp.

³⁴ Michel REGNAUD de la Saintonge, puis de St Jean d'Angély (1760-1819); député aux Etats-généraux, favorable à la monarchie constitutionnelle; emprisonné sous la Terreur, il s'attacha ensuite à BONAPARTE. Cet ancien avocat fut payé par l'Ordre à Paris, pour rédiger des mémoires défensifs contre les motions de CAMUS et pour parler en faveur de Malte à l'Assemblée.

³⁵ Pierre-Victor MALOUET (1740-1814), commissaire de la Marine, député aux Etats-généraux; conseiller secret de Louis XVI, il fonda le club monarchique. Conseiller d'Etat sous l'Empire, il fut ministre de la Marine sous Louis XVIII.

³⁶ Tome 1, p. 173.

³⁷ Ibid.

la loi aux provinces”³⁸, et surtout BRISSOT de WARVILLE³⁹ qui vient de répandre à Lyon ses écrits pour dénoncer comme “*aristocrate tout ce qui mérite considération dans cette ville*”⁴⁰.

Selon lui, le danger est désormais celui de la guerre civile; “*après la nuit fatale du 5 au 6 octobre, cette nuit de sang, cette nuit d’horreur où le plus infortuné comme le meilleur des monarques a failli tomber sous le fer d’un exécration assassin*”⁴¹ et le danger qui rôde, d’attenter à l’opinion religieuse, CARASI craint de voir s’écrouler “*le majestueux édifice que l’Assemblée nationale construit AVEC TANT DE PEINES*”⁴².

Se faisant ainsi le défenseur de la révolution bourgeoise des premiers mois de 1789, favorable à la monarchie constitutionnelle, hostile à la dérive républicaine et à la dictature de Paris, il s’insurge, en bon Lyonnais, contre toute atteinte au commerce; d’abord contre “*les prétendus amis des noirs (...), bande de conjurés armée pour nous enlever nos colonies, source inépuisable de nos richesses*”⁴³ et conclut, en unissant la royauté constitutionnelle à la bourgeoisie commerçante: “*partout le pouvoir exécutif est bravé; partout le commerce est anéanti*”⁴⁴.

Nous le voyons, le registre tout autant que le ton sont différents; à la critique virulente des deux ordres privilégiés (le Clergé et la Noblesse), à la démolition en règle de l’Ordre de Malte (allant jusqu’à trahir des secrets militaires), succède une défense *pro tempore* des abus, pour en éviter de plus grands, tant en politique qu’en économie. C’est là la position du Club des Impartiaux ou du Club Monarchique que Robert GRIFFITHS a appelé “Le Centre perdu”⁴⁵. Il semble, tout d’un coup, ou que l’auteur a changé de personnalité, ou que l’on a changé d’auteur.

³⁸ Tome 1, p. 178.

³⁹ Jean-Pierre BRISSOT, dit de Warville (1754-1793) fonda, dès 1787, la *Société des Amis des noirs*; il réclama la déchéance du Roi après Varennes, mais s’opposa à sa condamnation à mort. Fut victime de la Terreur robespierriste, comme tous ses amis Girondins, qu’on appelait les *Brissotins*.

⁴⁰ Tome 1, p. 178.

⁴¹ Tome 1, p. 174. Les 5 et 6 octobre, une manifestation d’origine orléaniste et qui visait à changer de dynastie échoua; le résultat en fut néanmoins le retour du Roi à Paris, où il était désormais prisonnier des factieux.

⁴² Ibid.

⁴³ Tome 1, p. 182. Parmi les “amis des noirs”, citons, outre BRISSOT, l’abbé GREGOIRE, aussi ardent que CAMUS à détruire l’Ordre de Malte.

⁴⁴ Tome 1, p. 181.

⁴⁵ Robert H. GRIFFITHS: *Le Centre perdu. MALOUEU et les “monarchiens” dans la Révolution française*; Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1988; in-8°, 277 pp.

Le tome 2 est d’une toute autre veine

Il s’agit tout autant d’un guide de Malte que d’une chronique scandaleuse de la vie dans l’Ile. Puis, inopinément, les dernières pages renouent avec les aventures de l’auteur qui peut enfin regagner la France. Deux thèmes alimentent la verve de CARASI: la vie religieuse des Maltais et leur vie sexuelle.

* la vie religieuse à Malte

Pour CARASI, la pratique religieuse à Malte n’est que superstition qui sert à engraisser “*plus de deux cents gredins, vils rebuts des couvents d’Italie*”⁴⁶. Malgré leur misère, les Maltais se privent pour des “*momerics*”⁴⁷. Et de citer le culte des reliques: “*On se jette bêtement à genoux devant un misérable reste de cadavre ou devant un morceau de bois que des fourbes de profession ont sorti on ne sait jamais d’où*”⁴⁸; les processions de la Semaine Sainte qui effraient autant qu’elles répugnent⁴⁹; la religiosité quasi-musulmane des Maltais s’agenouillant où ils se trouvent pour réciter l’Angélus⁵⁰. Mais plus que la crédulité des Maltais, il critique la savante fourberie des prêtres, aussi hypocrites que leurs confrères français, mais plus adroits, car eux, restent vertueux. Ces prêtres méprisent les fidèles qui n’attendent que de leur baiser la main et qui entretiennent les multiples lampes des sanctuaires, à croire que les prêtres sont associés aux marchands d’huile; toutefois, pour l’auteur, le cochon des âmes du Purgatoire⁵¹ est la plus grande source de réjouissance!

Ces critiques, ces railleries, comme dans le tome 1, servent alors de prétexte à une longue considération sur l’état de l’Eglise. L’auteur se défend tout d’abord d’être calviniste⁵²: “*Je ne touche pas au sacrifice de la messe; je veux que ce sacrifice soit intact*”. Ce qu’il veut, c’est purifier le culte d’un ensemble de pratiques qui offensent Dieu: le culte des saints⁵³ et celui, corollaire, des reliques; les

⁴⁶ Tome 2, p. 35.

⁴⁷ Tome 2, p. 77.

⁴⁸ Tome 2, p. 55.

⁴⁹ Tome 2, p. 75.

⁵⁰ Tome 2, p. 76.

⁵¹ Tome 2, p. 77. Ces porcelets, achetés par les prêtres desservant les chapelles des Ames du Purgatoire, étaient marqués et lâchés dans la ville. Chacun avait alors soin de les nourrir dévotement. Une fois engraisés, ils étaient revendus par les curés des paroisses.

⁵² Tome 2, p. 50.

⁵³ Ibid.: “*Nous sommes comme les Romains, mais nous, nous avons trois cent soixante-six dieux*”.

processions flamboyantes où Dieu présent dans l'ostensoir⁵⁴ passe inaperçu parmi les chapes, chasubles et mitres. Ce qu'il veut aussi c'est que les cérémonies cessent d'être un spectacle incompréhensible: "Aujourd'hui que ces langues sont mortes (...) est-il possible que l'on continue à psalmodier en latin? Ce paysan qui est là, à côté de moi, braillant comme un aveugle, sait-il ce qu'il dit? Je voudrais bien que chacun parlât sa langue. Moi je ne comprendrais rien ici, je le sais; mais pour moi qui quitterai mon pays, faut-il qu'une foule immense continue à bavarder sans savoir quoi?"⁵⁵.

Cette recherche de la pureté initiale des moeurs ecclésiastiques, cette participation des laïcs aux cérémonies religieuses, traduisent la pensée d'un courant complexe où richérisme, jansénisme et gallicanisme interfèrent; ce courant, très particulier du clergé paroissial français à la fin du XVIII^e siècle, à la limite du presbytérianisme, inspira la constitution civile du Clergé de juillet 1790.

Décidemment CARASI est un dépravé que rien ne laisse indifférent!

* la vie sexuelle à Malte

Cet aspect le ramène à la débauche dont il a bien voulu s'accuser au début de l'ouvrage.

Ce sont de longues pages sur les moeurs légères et la dépravation régnant à Malte. CARASI ne donne pas dans la nuance: les Chevaliers sont répugnants, les Maltaises sont des catins et les Maltais ne sont pas des hommes.

D'abord les Maltaises. Portées naturellement à la volupté, elles se livrent à la débauche pour améliorer leur ordinaire, et – CARASI n'est pas le seul voyageur à l'avoir noté, loin de là – avec le consentement de leur époux qui va faire les courses au marché ou reste à la porte le temps de la ... transaction. Lorsque les Maltaises sont flétries par les excès, heureusement elles ont leurs filles à prostituer pour les soutenir dans leur vieillesse.

Quant aux Maltais, à la fois maris trompés et proxénètes, ils se transforment très volontiers en gitons⁵⁶, au point que pour la tranquillité des soldats étrangers, les

⁵⁴ L'auteur utilise pour l'ostensoir le mot populaire de "soleil". Cf. BAUDELAIRE dans "Harmonie du Soir":

"(...) Le soleil s'est noyé dans son sang qui se fige ...

"Ton souvenir en moi luit comme un ostensor." "

⁵⁵ Tome 2, p. 47.

⁵⁶ Tome 2, p. 16.

casernes sont luxueusement dotées de lits individuels! Et pourtant, cela ne suffit pas.⁵⁷

Mais en fait, Maltais et Maltaises sont dépravés par les Chevaliers, célibataires vicieux qui achètent la vertu de tous ces malheureux. Et CARASI de décrire alors les orgies *in naturalibus* de PINTO; le couvent des Filles repenties qui n'est rien d'autre qu'un vivier pour la débauche des Chevaliers; le rôle de protecteur de famille joué par quelques dignitaires qui satisfont à la carrière du mari moyennant les bontés régulières de l'épouse, de la fille, ou même des deux en même temps⁵⁸; "ces Italiens imberbes, assez bas, assez corrompus pour briguer l'éminente place de *mignon d'un bailli*"⁵⁹; ces vieux baillis s'intéressant de trop près aux chèvres⁶⁰, etc.

Et il en rajoute: "Je ne sais ce qu'il faut être pour se souiller du crime de *pédérastie, de celui de bestialité*", achevant par un sonnet prétendument courant à Malte:⁶²

"(...)

"Di Sodomia e Gomorra esempio vero

"Anzi, peggior ancora, quindi vedere

"Ardere questa Babel, ben presto spero;

"E se non arde, allor dirò che sei

"Dio d'Israel! un nume mensognere

"Che i giusti opprimi e diffendi i rei."

C'est par ce blasphème que CARASI prétend achever de jeter le discrédit sur l'Ordre, renouvelant les accusations portées, sous Philippe le Bel, contre les Templiers. A l'inverse des critiques sur la nullité du rôle militaire de l'Ordre, critiques qui pouvaient toucher les membres de l'Assemblée, ces sordides accusations sont *ad usum populi* qui est prompt à se scandaliser autant qu'à basement se repaître des dérèglements de ceux qui lui marquent leur supériorité.

⁵⁷ Tome 1, p. 122: "Les Italiens et les Maltais nécessitent un pareil arrangement" et tome 2, p. 209: un de leurs compagnons, PICHON dit de la Saône, natif de Mâcon, se fait soigner d'une syphilis qu'il tient d'un de ses camarades de chambrée.

⁵⁸ Tome 2, p. 185.

⁵⁹ Ibid. Cf. les lettres de Déodat de DOLOMIEU au commandeur de FAY: "(...) le Vice-Chancelier est un bougre" (Rome, 10 août 1786); "Quant à D'ALMEIDA (...), il a des vices si dégoûtants" (Rome, 22 août 1786). In Alfred LACROIX: *Déodat DOLOMIEU*; Paris, Perrin, 1921, 2vol. in-8°.

⁶⁰ Tome 2, p. 185: "Eccola la capra, vedi quella signora come è ben petinata, come è pullita".

⁶¹ Tome 2, p. 186.

⁶² Tome 2, p. 187.

Alors que dans le tome 1, l'auteur détruisait un argumentaire par des preuves, dans le tome 2, il se lance dans la calomnie graveleuse, exploitant les pulsions primaires les plus irrationnelles de la masse.

A QUI ATTRIBUER CET OUVRAGE?

Si l'on excepte la trame romancée, il est remarquable que les thèmes qui se dégagent de cet ouvrage sont souvent très éloignés, quand ils ne sont pas contradictoires:

* L'Ordre doit être aboli:

- parce qu'il est nobiliaire.
- parce qu'il est incapable militairement de servir à la défense du commerce français.
- parce qu'il est dépravé.

* Malte doit être préservée pour la France:

- il faut libérer les Maltais pour qu'ils deviennent les alliés de la France.
- il faut maintenir l'Ordre temporairement pour éviter qu'un autre pays ne s'en empare.

* Prêtres et moines sont des imposteurs, mais il faut sauver la religion:

- en évitant que les problèmes religieux ne deviennent un débat politique.
- en rejetant les mauvais prêtres.
- en purifiant la liturgie.

* Il faut terminer la révolution avant qu'elle ne sombre dans l'anarchie:

- en préservant le Roi contre toute attaque.
- en sauvegardant l'acquis constitutionnel de 1789.
- en limitant la licence des journalistes.
- en protégeant le négoce et les colonies.

Nous voyons que les "messages" lancés à l'opinion sont divers et même divergents. Ainsi, certains appartiennent au programme de la gauche de l'Assemblée (la destruction de l'Ordre, la vision "paléochrétienne" de l'Eglise); d'autres sont typiques du courant monarchien (la royauté constitutionnelle, la préservation de Malte, des colonies et de l'esclavage pour le bien du commerce, la dénonciation des clubs, de Paris, des journalistes et la dérive anarchiste). De même, ils ne répondent pas à un intérêt commun. L'acharnement contre l'Ordre et la connaissance minutieuse que l'auteur en a, rappelle singulièrement les griefs de la Langue d'Auvergne et les arguments que les plus "éclairés" de ses membres, tels Déodat de DOLOMIEU et BOSREDON de RANSIJAT, n'hésitaient pas à livrer à l'impression. La critique des moeurs ecclésiastiques et le projet de réforme ecclésiale n'est pas sans rappeler les cahiers de doléances du bas-Clergé. La défense du commerce dans le Levant et dans

les Iles, l'importance de l'esclavage sont autant de thèmes chers aux négociants des grandes villes françaises (Marseille, Bordeaux, Lyon et Nantes). Enfin, l'idée de monarchie constitutionnelle, si elle est moins propre à une catégorie d'individus, est représentative d'un courant où brillèrent surtout la noblesse du Dauphiné et les bourgeois du Lyonnais.

Il ne nous paraît donc pas possible de croire à l'unicité d'inspiration et d'écriture. D'ailleurs, les auteurs n'ont-ils pas voulu le sous entendre? Car si l'on admet que CARASI est celui qui parle de l'Ordre, ses compagnons portent des noms singuliers: PRIERE ne serait-il pas la voix du Clergé et NERGIER (anagramme de *négrier*) ne serait-il pas le porte-parole du négoce?

Il est difficile de croire aussi à la rédaction de cet ouvrage d'un seul jet. Il semble que, dès 1785, aient circulé les parties concernant la vie et les moeurs des Chevaliers et des Maltais, c'est-à-dire le tome 2 dans sa quasi-totalité. En effet, dans une lettre à un de ses officiers⁶³, le bailli de FRESLON s'insurge contre l'opinion répandue de faire de l'abbé DELILLE l'auteur de ces lettres pamphlétaires.

A qui donc attribuer cet ouvrage collectif?

J-M. QUERARD, dans son ouvrage "Les supercheries littéraires dévoilées"⁶⁴, estime que derrière le nom de plume de CARASI, se cache V. BARON, "*père du libraire du même nom*", de Lyon.

Ferdinand de HELLWALD⁶⁵ dit que ce BARON serait né à Mâcon, en 1761. En recherchant qui pouvait être ce même BARON, nous avons trouvé un greffier général du comté et des cours ecclésiastiques de Lyon, demeurant rue Tramassac. Or, c'est chez celui-ci que se trouvait le siège de la Loge maçonnique *St Jean de Jérusalem* d'Ecosse⁶⁶. Le Vénérable en était, en 1782, le F. de TULLE de VILLEFRANCHE⁶⁷, Chevalier de Malte; en 1785, c'était le F. Matthieu César BARON, né à Lyon, en 1735⁶⁸.

⁶³ National Library of Malta: LIBR 418, f°2; lettre du 25 mai 1785.

⁶⁴ J.M. QUERARD: *Les supercheries littéraires dévoilées*; Paris, Maisonneuve et Larose, 3 vol. in-8°.

⁶⁵ Ferdinand de HELLWALD: *Bibliographie méthodique de l'Ordre de St Jean de Jérusalem*, Rome, imprimerie polyglotte de la Propagande, 1885; in-4°, 324pp.

⁶⁶ *Ephéméride des loges maçonniques de Lyon*, Lyon, impr. Vve Rougier, 1875; in-8°, 333pp.

⁶⁷ Cf. Henri ROLLAND: *Une famille avignonnaise: Tulle de Villefranche*; Paris, s.n., 1909; in-8°, 28 pp. Louis Gaspard Esprit de TULLE de VILLEFRANCHE (1746-1815), fut fait commandeur de Compeisière en 1763, major des milices de La Valette en 1775, colonel du régiment de Birkirkara en 1779.

⁶⁸ Bibliothèque nationale, Paris. FM² 274, f°200.

En 1783, tous deux sont dénoncés au Grand Orient de France, par deux Frères, pour excès d'autorité au sein de cette "*Loge de Malte, connue aujourd'hui sous le titre distinctif de Loge de St Jean de Jérusalem*"⁶⁹. En effet, cette Loge qui avait troqué son appellation première pour celle du Précurseur (qui avait l'avantage d'être aussi important pour l'Ordre que pour la Franc-Maçonnerie), avait la particularité de regrouper de nombreux membres de l'Ordre, tant Chevaliers que prêtres conventuels⁷⁰:

- * le Commandeur Louis GASPARD de TULLE de VILLEFRANCHE qui semble avoir été à son origine.
- * le Chevalier Joseph de GAIN de LINARS.
- * le Commandeur de grâce magistrale Jean Baptiste Sabin Michel du BOUCHET.
- * l'abbé (de) PERNON, prêtre conventuel.
- * l'abbé du BOUCHET, prêtre conventuel.
- * l'abbé MUGUET, prêtre conventuel.

Quant aux autres membres, on trouve deux prêtres, cinq militaires, six professeurs de musique, onze commis et greffiers des administrations et vingt-neuf négociants. Or, les négociants lyonnais qui furent députés du Tiers aux Etats-Généraux appartinrent presque tous au parti "monarchien" qui se réunissait chez MALOUEU, défenseur de la présence française à Malte, ou chez François-Henri de VIRIEU, noble du Dauphiné et parent du bailli de VIRIEU, ambassadeur de l'Ordre à Paris.

Si notre hypothèse se vérifie⁷¹, on peut alors affirmer que l'ouvrage de CARASI est un ouvrage collectif d'une Loge de l'Ordre de Malte, ouverte aux négociants lyonnais, pour laquelle un pamphlet initial écrit contre les moeurs des Chevaliers à Malte (sans doute lors du contentieux entre la Langue d'Auvergne et

⁶⁹ Ibid. f°33.

⁷⁰ Bibliothèque nationale, Paris. FM Impr 971: *Tableau des officiers du Souverain chapitre provincial écossais de l'Orient de Lyon*; Lyon, impr. de F. de la Roche, 1786.

⁷¹ Outre la personnalité de VILLEFRANCHE (qui, par sa naissance, comme par ses fonctions à Malte, a pu prendre fait et cause pour la Langue d'Auvergne, l'une des plus turbulentes comme l'une des plus avancées de l'Ordre), tout nous pousse à penser que le BARON mentionné par QUERARD n'est pas celui dont parle HELLWALD, mais le franc-maçon lyonnais. Il est à remarquer que si HELLWALD a raison, l'auteur présumé est né en 1761; il a donc 21 ans au moment des faits et 29 ans au moment de la publication de l'ouvrage. Cet âge convient au récit des aventures si elles sont véridiques; par contre, les problèmes et les idées soulevés dans l'ouvrage ne sont pas ceux de cette génération qui est celle des ROBESPIERRE, des BONAPARTE ou des SAINT-JUST. Ce sont par contre ceux de la génération de GREGOIRE ou de CAMUS; et alors, la naissance en 1735, du franc-maçon de Lyon est plus plausible.

le gouvernement de Malte à propos du nouveau Régiment), a servi de tronc à des greffes successives, faites par chacun des intérêts représentés en loge, *le liant* étant assuré par les aventures du pseudo-CARASI.

Nul doute que les auteurs n'aient eu qu'une volonté réformatrice; mais, à l'époque de la parution (époque dont ils perçoivent pourtant la dérive révolutionnaire), ils ont apporté de l'eau au moulin de ceux qui voulaient détruire l'Ordre et s'emparer de Malte. Il est singulier que les Chevaliers aient été plus choqués par les critiques morales ou pornographiques dont ils étaient la cible, que par les indiscretions, voisines de la trahison, qui livraient l'état de faiblesse des défenses de l'Ile. Sans doute peut-on voir dans cette incurie militaire et dans ce souci des apparences les signes prémonitoires de ce qui causera leur chute.